



Art - entreprise

## 1. Informations générales

### a. Contexte

- i. Positionnée au sein de Wap's Hub – le Hub créatif de Wallonie picarde, l'action « Art-Entreprise » vise à ce que l'art, en Wallonie picarde, fasse la différence afin de voir surgir des améliorations innovantes et créatives à travers de partenariats « gagnant-gagnant ».
- ii. Le développement socio-économique de la Wallonie picarde passe par la capacité de ses acteurs à se mobiliser dans la collaboration de projets innovants. L'appel à des idées créatives et innovantes favorisées à partir du décroisement du milieu artistique et entrepreneurial a pour but de stimuler les créateurs-entrepreneurs de Wallonie picarde en leur proposant un outil original et inédit.

### b. Organisateur :

- i. Wap's Hub – Hub Créatif de Wallonie picarde
- ii. Porteur du projet au sein de Wap's Hub : l'ensemble des partenaires du wap's hub (Ideta, leg, le Choq, Culture.wapi, le CRIE, l'Ee-campus, Multitel, l'Académie des Beaux-Arts, la Fondation FaMaWiWi, ADISIF, Wapinvest, la CCI Wapi, la Maison de la Culture de Tournai, le Centre Terre & Pierre et No Télé).
- iii. Contacts :
  1. Wap's Hub : Elodie Wannez – [elodie.wannez@wapshub.be](mailto:elodie.wannez@wapshub.be)
  2. Choq : André De Graeve – [andre.degraeve@choq.be](mailto:andre.degraeve@choq.be)
  3. Culture•Wapi : Vianney Favier - [vianney.favier@culturepointwapi.be](mailto:vianney.favier@culturepointwapi.be)

## 2. Objectifs de l'appel à projet

### a. Finalités:

- i. Soutenir les idées créatives issues de la rencontre entre les mondes entrepreneurial et artistique.
- ii. Favoriser le développement socio-économique et socio-culturel de la Wallonie picarde en faisant émerger la créativité par la rencontre entre un artiste et une entreprise via l'expérimentation d'une démarche innovante.
- iii. Soutenir 3 projets (via l'octroi d'une bourse par projet de 2.500 euros chacune) dans la phase d'expérimentation de leur idée créative : imaginer un concept neuf, un objet nouveau, solutionner une problématique de manière innovante,...



Art - entreprise

- b. Cible :
  - i. Le dossier devra être déposé être par un entrepreneur, public ou privé, dont l'activité est implantée en Wallonie picarde et par un artiste.
- c. Calendrier :
  - i. Événement de lancement : 6 octobre 2015 à 18H30 au complexe de la Vellerie – Stade du Canonnier à Mouscron. (Rue du stade, 33 – 7700 Mouscron – salle Wembley). Inscription pour le 1<sup>er</sup> octobre au plus tard.
  - ii. Date limite d'introduction des projets : 25 octobre 2015 23 :59.
  - iii. Organisation du Jury avant le 29 octobre.
  - iv. Proclamation des lauréats : lors de la séance du « Meet and connect » organisée par Wap's hub le 29 octobre 2015.
3. Soumission des candidatures
  - a. Critères d'éligibilité du soumissionnaire
    - i. Avoir 18 ans au jour du dépôt de la candidature.
    - ii. Proposer l'étude d'une idée en co-crédation/co-innovation avec une entreprise implantée en Wallonie picarde
  - b. Modalités de candidature
    - i. Ouvert à toute nationalité
    - ii. Dépôt des dossiers pour le 25 octobre sur l'adresse mail [artentreprise@wapshub.be](mailto:artentreprise@wapshub.be)
4. Sélection des projets
  - a. Le projet sera évalué par un jury indépendant et selon une grille de critères disponibles ci-dessous.
  - b. Critères d'évaluation
    - i. Lien entre art et-ou sciences et-ou technologie (40%)
    - ii. Originalité et créativité (20%)
    - iii. Faisabilité de la mise en œuvre (40%)
5. Bourse de projet
  - a. Modalité d'octroi des bourses : 3 bourses d'un montant de 2500€ seront octroyées sur base d'une décision sans appel d'un jury composé d'experts du monde artistique et de l'entreprise.
  - b. Suivi des projets lauréats par les organisateurs : les lauréats s'engagent à remettre un état d'avancement du projet endéans les 6 mois d'octroi des bourses.
6. Engagement du soumissionnaire
  - a. Les lauréats s'engagent à se rendre disponibles pour témoigner de leur expérience lors du prochain appel à projet.



Art - entreprise

- b. Par l'inscription au concours de projet, les participants garantissent qu'il sont les seuls propriétaires de tous les droits attachés à leurs projets (droits d'auteur, droits voisins, etc.) et qu'ils ont les pleins pouvoirs et qualités pour accorder gracieusement à Wap's Hub asbl et ses partenaires, pendant et après l'issue du concours, l'autorisation de communiquer sur les projets ayant obtenu une bourse par tous moyens, sur tous supports et par tous procédés.